



# AVIS PUBLIC

## RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE LANCEMENT AU MPO-PPB DE CAP-PELÉ, NOUVEAU-BRUNSWICK – PÉRIODE DE CONSULTATION PUBLIQUE

**26 juin 2025** – Transports Canada doit déterminer si le projet proposé de reconstruction de la rampe de lancement au port pour petits bateaux de Cap-Pelé, Nouveau-Brunswick est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. Transports Canada n'a été informé de ses exigences réglementaires qu'après qu'une détermination en vertu de l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) a été faite par Pêches et Océans Canada (MPO) (RCEI # [89125](#)) le 27 janvier 2025.

Afin de contribuer à une prise de détermination éclairée, Transports Canada invite le public à formuler des commentaires concernant cette détermination. Tous les commentaires reçus seront considérés comme publics et pourraient être publiés en ligne. Pour de plus amples renseignements, les personnes sont invitées à consulter l'avis sur [la protection des renseignements](#).

Les commentaires écrits peuvent être présentés **d'ici le 26 juillet 2025** à :

Sylvie Poirier  
Conseillère régionale en environnement  
Transports Canada, Région de l'Atlantique  
6<sup>e</sup> étage - 95, rue Foundry  
Moncton, N.-B.  
E1C 5H7  
506-377-2152  
[sylvie.poirier@tc.gc.ca](mailto:sylvie.poirier@tc.gc.ca)

### Le projet proposé

Le projet proposé comprendra l'enlèvement de la rampe de lancement en béton et du caisson de bois détériorée, l'enrochement de la section supérieure du caisson de bois et la construction d'une nouvelle rampe de lancement située environ 10 m à l'est de son emplacement actuel dans le bassin du port. La nouvelle rampe mesurera environ 41 m de longueur et 10 m de largeur, ce qui comprend à la fois une surface en béton pour le lancement des navires ainsi que des pentes latérales en roches pour la stabilité. Les travaux devraient être accomplis pendant une période de 10 à 12 semaines, commençant au printemps (avril ou mai) 2025.